

Madame la Principale

aux

Parents d'élèves de troisième

Saint-Aigulin, le 14 février 2022

Nathalie LABRUNIE  
Principale

Téléphone  
05.46.04.83.88

Courriel :  
[ce.0170048k@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170048k@ac-poitiers.fr)

Site internet du collège  
<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-st-aigulin/>

Adresse postale  
Collège Bernard Roussillon  
17, avenue Jean Moulin  
17360 Saint-Aigulin

Objet : Orientation « Téléservices » après la 3<sup>ème</sup>

Madame, Monsieur,

L'année de troisième est une année essentielle dans la scolarité de votre enfant, car elle est marquée par l'orientation et l'obtention de son 1<sup>er</sup> diplôme : le DNB (Diplôme National du Brevet).

Depuis l'année précédente, les intentions d'orientation sont à effectuer en ligne. Vous trouverez ci-joint une notice explicative vous permettant de renseigner vos souhaits d'orientation :

- 2<sup>nde</sup> GT (générale et technologique)
- 2<sup>nde</sup> Professionnelle
- 1<sup>ère</sup> année de CAP

Vous devez impérativement après le conseil de classe, accuser réception en ligne de la proposition puis de la décision de l'établissement.

❶ La 1<sup>ère</sup> phase (du 14/02/2022 au 14/03/2022) est appelée provisoire :

Les vœux que vous formulez et les réponses apportées par le conseil de classe peuvent évoluer. Cela vous permet d'évaluer si les souhaits d'orientation pour votre enfant sont en accord avec ses compétences scolaires.

Le dialogue avec le professeur principal est une étape importante à la suite de cette phase pour affiner les vœux.

❷ La 2<sup>ème</sup> phase de la mi-mai à la mi-juin est dite définitive.

Les réponses apportées à vos demandes valent décision d'orientation.

Si vous êtes en désaccord avec cette décision, vous devez rapidement prendre rendez-vous avec Mme La Principale. Si le désaccord persiste vous pourrez faire appel de la décision.



*Dans le cas où vous n'arriveriez pas à vous connecter, prenez contact rapidement avec le secrétariat afin que nous puissions vous accompagner dans cette procédure*

↳ Pour accompagner vos enfants et vous aider à vous repérer dans les filières d'orientation plusieurs rendez-vous sont prévus, si la situation sanitaire nous le permet :

- Proposition de mini-stages en lycée pour découvrir une formation (rapprochez-vous des Professeurs Principaux)
- Forum des formations à destination des élèves le 3 mars 2022 à Jonzac
- Réunion d'information et d'échanges, au collège, pour les représentants légaux des élèves de 3<sup>ème</sup>, avant les vacances de printemps.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme la Principale  
N. LABRUNIE







# COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup> ?

## DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe  
de votre compte EduConnect  
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

## INTENTIONS D'ORIENTATION Du : 14/02/2022 Au : 14/03/2022

Conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre/1<sup>er</sup> semestre : 17/03/2022

- 1 Avant le conseil de classe**  
Connectez-vous au portail Scolarité Services : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)  
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP.  
Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence.
- 2 Après le conseil de classe**  
Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

## CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : mi- mai 2022 Au : mi-juin 2022

Conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre/2<sup>nd</sup> semestre : autour du 10/06/22

- 3 Avant le conseil de classe**  
Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**  
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.  
*En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-3<sup>e</sup>), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2022.*
- 4 Après le conseil de classe**  
Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**  
**D'accord** : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation. **Pas d'accord** : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.  
*Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.*

## AFFECTATION ET INSCRIPTION

- 5 De fin juin à début juillet**  
Connectez-vous à Scolarité Services pour prendre connaissance de la notification d'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/orientation3e](https://education.gouv.fr/orientation3e)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.







## EduConnect

Activez votre compte **EduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

### À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



**Utilisez ce compte :**  
— 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants  
— tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

**Accédez par exemple :**  
— aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.  
— au **livret scolaire** de vos enfants.  
— à l'**espace numérique de travail (ENT)**

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

**1**

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

**2**

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

### DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :  
**assistanceteleservices.education.gouv.fr**



Par téléphone au **0809 54 06 06**  
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**  
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)  
(prix d'un appel local)